



Attribution de subventions relatives à la politique muséographique du Département

Rapport n° CP/2012/781

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation 4 dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen

a) Investissement

I/ Présentation du projet

Depuis 2003, la communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine au travers de 3 axes :

- la restauration de la maison Koepfel;
- la valorisation d'un sentier à travers le village et le verger ;
- la mise en valeur du site archéologique de la villa gallo-romaine de Dehlingen (I^{er} - IV^e siècles après J.C.).

Ce projet doit permettre d'appréhender la vie quotidienne et l'économie d'une campagne à l'époque gallo-romaine.

Les travaux ont débuté en mai 2012, et devraient s'achever fin 2013. Le projet a été labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 17 décembre 2007.

L'avant-projet définitif a été validé en juillet 2011 par la communauté de communes de l'Alsace Bossue.

II/ Projet d'excellence dans le contrat de territoire de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union 2011-2016

Le projet de CIP est inscrit comme projet d'excellence dans le cadre du contrat de territoire de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union 2011-2016. Lors des négociations du contrat de territoire (été 2010), sur la base d'un coût de projet estimé à 3 191 023 € HT, il a été décidé que le Département apporterait un soutien à hauteur de 1 595 511 €, représentant 50% du coût initial du projet, soit le maximum de l'intervention possible du Département.

III/ La hausse du coût du projet

Une hausse du coût du projet de 320 123,88 € apparaît suite à l'attribution partielle des marchés. Elle s'explique entre autres par une mauvaise estimation du lot « murs en pisé ». Selon le plan de financement transmis par la communauté de communes, la hausse du coût du projet serait impactée sur les seules participations du Département, de la Région et de la communauté de communes.

Partenaires	Montant de la participation en €	Taux de participation en %
CG 67	1 738 017.70	49.5
BBC	53 180	1.5
Europe – FEDER	100 000	2.8
Europe – FEADER	196 434	5.6
Région Alsace – CIP (15%)	472 800.54	13.5
Région Alsace – lot bois	53 883.94	1.5
Région Alsace - ADEME	3 472	0.1
Etat – DETR	299 011.20	8.5
Communauté de communes Alsace Bossue	594 347.49	17
TOTAL	3 511 146.88	100

Dans ce cas, sa participation s'élèverait à 1 738 017.70 € (au lieu de 1 595 511 €), soit une hausse de 142 506.70 €.

Afin de respecter le cadre fixé par la Programmation Pluriannuelle des Investissements du Département, il est proposé de ne pas suivre la hausse du coût du projet, et de rester sur la participation initiale du Département indiquée dans le contrat de territoire.

La programmation pluriannuelle des Investissements pourrait en revanche être révisée sur ce projet si la situation des finances départementales connaissait à l'avenir des perspectives plus favorables.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 15 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

b) Fonctionnement

En 2012, le Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen a prévu quatre actions de préfiguration:

- Manifestation "Passé à venir", en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la BDBR : durant un mois, autour des journées du patrimoine, une programmation sur le thème du patrimoine culinaire (expositions, concerts programmés dans des cafés rouverts le temps d'une soirée, ateliers culinaires ; visites guidées de fermes et de moulins ; conférences ; animations pour le jeune public) ;
- Mise en place d'un outil pédagogique pour sensibiliser le jeune public aux liens entre cuisine traditionnelle et paysage, et développement d'un programme d'animations avec la BDBR de Sarre-Union, qui se concrétisera par le lancement d'un salon du livre en Alsace Bossue " Croq'Livres ";
- Publication d'un livre participatif de cuisine traditionnelle de l'Alsace Bossue, en partenariat avec les éditions Scheuer de Drulingen, les DNA Sarre-Union et les habitants du territoire suite à un appel à recettes ;
- Conception et réalisation d'une malle pédagogique sur le thème de la mouture à travers l'histoire, à partir du moulin expérimental réalisé en 2010 en partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Le coût global de ce programme d'actions 2012 est estimé à 104 223 € et le Département est sollicité à hauteur de 21 411.50 €.

Le Département pourrait allouer une subvention de 6 618.25€, représentant 50 % du coût du projet de la réalisation de la malle pédagogique pour la communauté de communes d'Alsace Bossue. Les autres projets ont été considérés comme ayant un lien trop éloigné avec la thématique de ce CIP consacrée à l'archéologie.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 15 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2. Musée Lalique

Une exposition temporaire se tient actuellement au musée Lalique (jusqu'au 12 novembre 2012). Elle est dédiée à Suzanne Lalique Haviland, fille de René Lalique, qui a exercé sa créativité dans le domaine du verre, de la porcelaine, de la peinture et du théâtre.

Cette exposition, reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture, est co-produite avec le musée des Beaux-Arts de Limoges. Différents musées et institutions ont été sollicités, à cette occasion, pour des prêts : le musée des arts décoratifs, le musée national d'art moderne et le musée Carnavalet à Paris, le musée et la manufacture de Sèvres, la Comédie Française, les Porcelaines Lachaniette à Limoges, etc... Un catalogue d'exposition a été publié pour cet événement.

Le budget de l'exposition a été estimé à 225 000 € HT, dont 155 000 € relevant des dépenses de fonctionnement (assurance, honoraires, communication, transport d'œuvres, missions, frais de réception) et 70 000 € relevant des dépenses d'investissement (scénographie, restauration d'œuvres).

Au titre de sa contribution statutaire 2012, le Département participe déjà aux dépenses de fonctionnement du musée Lalique (premier acompte de 800 000 € voté en commission permanente du 2 juillet 2012). Toutefois, les statuts du syndicat mixte ne prévoient pas de participation aux dépenses d'investissement, ni, a fortiori, de clé de répartition entre ses membres.

Le syndicat mixte du musée Lalique sollicite auprès du Département une subvention d'investissement à hauteur de 30 000 € pour l'organisation de cette exposition estivale. La Région Alsace est également sollicitée pour le même montant, et l'Etat, à hauteur de 10.000 €.

Les crédits nécessaires étant disponibles, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, à laquelle le Comité syndical a donné un avis favorable.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 15 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

3. Maison du Pain à Sélestat

La Maison du Pain d'Alsace, située au cœur de la vieille ville de Sélestat, est un projet d'envergure régionale, mis au point sous l'égide de deux fédérations patronales de boulangers et de boulangers-pâtisseries du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et avec l'appui de la Ville de Sélestat. Il a été porté par l'association de la Maison du Pain d'Alsace.

Le concept du projet s'est articulé autour de différentes dimensions :

- historique : le pain à travers les siècles,
- culturelle et éducative, à travers un atelier vivant destiné aux scolaires,
- promotionnelle : redonner au pain ses lettres de noblesse,
- relationnelle et associative, en privilégiant le concept de filière : agriculteurs-céréaliers, meuniers-boulangers.

Sur une superficie totale de 450 m², les deux tiers, soit 300 m², sont consacrés à l'aménagement et la présentation muséographique. Ouvert en 2001, le bâtiment est la propriété de la Ville de Sélestat. L'association de la Maison du Pain d'Alsace en assure le fonctionnement et l'entretien. Les visiteurs sont essentiellement des touristes, mais aussi des groupes locaux et régionaux, ainsi que des scolaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La Maison du Pain a accueilli 12 293 visiteurs en 2009, 13 026 en 2010, et 14 046 en 2011.

Après plus de 10 ans de fonctionnement, des travaux de mise aux normes et d'accessibilité sont nécessaires, et l'association de la Maison du Pain d'Alsace n'a pas les ressources suffisantes pour assumer l'ensemble de ces coûts.

Le coût des travaux a été estimé à 23 101,10 € HT. Ils seront réalisés à l'automne 2012. Ce projet n'étant pas inscrit au contrat de territoire de Sélestat 2008-2014, il sera étudié au titre des Projets d'Intérêt Local (projet dont le coût est inférieur à 50 000 €).

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 3 juin 1999 pour la création, la rénovation, et la transformation des musées locaux.

Le Département pourrait allouer à la Ville de Sélestat une subvention de 2 310,11 € représentant 10% du coût HT pour la commune.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 15 octobre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35824	204-204142-314	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
22669	65-65734-314	95 000,00 €	82 486,04 €	6 618,25 €
31850	204-204152-314	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
35458	204-204142-314	69 423,45 €	41 325,27 €	2 310,11 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- à la communauté de communes de l'Alsace Bossue :

. une subvention d'investissement de 1 000 432 € pour la création du Centre d'Interprétation du Patrimoine à Dehlingen

. une subvention de 6 618,25 € au titre du soutien au fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

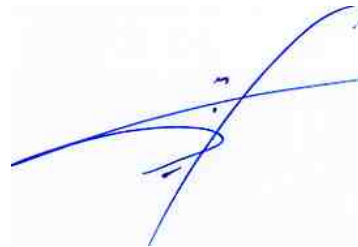
- au syndicat mixte du Musée Lalique, une subvention de 30 000 € sur les dépenses d'investissement liées à l'organisation d'une exposition temporaire, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en décision modificative n° 2 ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à la commune de Sélestat, une subvention de 2 310.11 € au titre du soutien à la création, à la rénovation et à la transformation de musées locaux ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant des opérations, et du bilan financier.

Elle approuve par ailleurs la convention financière fixant les conditions et les modalités de versement de l'aide départementale à la création du Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen, et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté de communes de l'Alsace Bossue et le Département.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL